



Guide d'administration **2019**



Éducation, Développement
préscolaire et Culture



Table des matières

Introduction	1
Calendrier d’administration de l’évaluation	1
Admissibilité	2
Sécurité	2
Informations destinées à la personne de contact de l’école	3
Informations destinées aux enseignants	5
Activité de lecture	7
Résultats d’apprentissage	
Matériels requis	
Comment répondre à des questions à choix multiple, de séquence et à réponse ouverte	
Procédure pour l’administration des tâches de lecture	
Exemples de questions	15
Guide en matière d’exemption et d’adaptation	16
Définition	
Lignes directrices pour l’identification des élèves admissibles à une exemption totale ou partielle, à une adaptation ou un accommodement	
Adaptations et accommodements acceptables	
Exemple du formulaire d’Exemptions et Adaptations	20
Rétroaction des enseignants	21

Introduction

Ces lignes directrices administratives devraient être lues attentivement avant l'administration de l'Évaluation en littératie au primaire. Elles ont été préparées pour clarifier la façon dont l'évaluation doit être administrée dans le but d'assurer l'unanimité dans l'ensemble de la province. Les enseignants y trouveront les renseignements leur permettant d'appliquer le processus d'évaluation avec rigueur, en conformité avec les lignes directrices du ministère.

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec Moira McGuire, Responsable du rendement en littératie au ministère de l'Éducation, du Développement préscolaire et de la Culture, au (902) 438-4902.

Calendrier d'administration de l'évaluation

Date	Élément évalué	Durée
Vous avez une période de deux semaines à votre discrétion de faire l'administration de l'évaluation. * Les dates : 13 mai 2019 – 24 mai 2019	Compréhension en lecture 1	60 minutes
	Compréhension en lecture 2	60 minutes
	Compréhension en lecture 3	60 minutes
	Compréhension en lecture 4	60 minutes

*Tous les élèves de 3^e année dans votre école **doivent écrire le même jour** pour assurer l'uniformité de l'administration de l'évaluation.

Les temps prévus pour les évaluations ne sont que des approximations à l'intention des enseignants. **Il faut donner aux élèves tout le temps dont ils ont besoin pour compléter toutes les parties de l'évaluation, à la discrétion des enseignants.**

Admissibilité

Tous les élèves de 3e année participeront à l'évaluation. Les élèves qui font l'objet d'un plan d'enseignement individuel (PEI) ne participeront pas à l'évaluation. Les élèves qui nécessitent des mesures d'adaptation pour les travaux scolaires réguliers participeront à l'évaluation en faisant appel aux mesures d'adaptation documentées acceptables.

La documentation concernant le PEI et/ou les adaptations doit porter sur la lecture seulement (et non pas les mathématiques, par exemple).

Veillez vous référer à la section **Guide en matière d'exemption et d'adaptation** ainsi qu'aux lignes directrices pour de plus amples renseignements.

Sécurité

- Tous les documents doivent être gardés dans un lieu sûr avant et après l'évaluation.
- Les documents d'évaluation sont confidentiels.
- Aucune partie de l'évaluation, y compris le travail de l'élève, ne doit être photocopiée de quelque façon que ce soit.
- **Tous les exemplaires** de l'évaluation envoyés à l'école doivent être retournés au ministère de l'Éducation, du Développement préscolaire et de la Culture.

Informations destinées à la personne de contact de l'école

Liste de vérification pour la personne de contact de l'école

Avant l'administration de l'évaluation

- Trouvez un endroit sûr et sécuritaire pour ranger les évaluations.
- Remettez un guide d'administration à chaque enseignant qui supervisera une évaluation.
- Vérifiez s'il y a assez de livrets d'évaluation pour tous les élèves de 3e année de votre école. Trois copies supplémentaires de l'évaluation ont été incluses au cas où, pour quelque raison que ce soit, le nombre d'élèves change au courant de l'année ou au cas où il manque un livret codé au nom d'un élève ou plus.
- Les livrets d'évaluation ne doivent pas être examinés avant la journée de l'évaluation. Cela aide à rendre l'évaluation équitable et uniforme d'un bout à l'autre de la province.**

Le jour de l'évaluation

- Distribuez les évaluations dans toutes les classes de 3e année.
- Rappelez aux enseignants de remplir le formulaire sur les exemptions ou les adaptations. Ce formulaire se trouve à la fin du **Cahier de l'élève (voir échantillon à la dernière page du présent guide d'administration)**.
- Rappelez aux enseignants de joindre une photocopie de la première page du document du PEI ou du programme adapté à l'intérieur de la page couverture arrière du **Cahier de l'élève. Toute évaluation reçue sans la documentation requise ne sera traitée qu'après réception de ladite documentation.**
- Après chaque séance, ramassez les matériels pour les entreposer en lieu sûr. Fixez une heure avec chaque enseignant de 3e année pour passer les prendre.

Après l'évaluation

- Ramassez tout le matériel lié à l'évaluation après chaque journée d'évaluation. Mettez-le dans un endroit sûr et sécuritaire.
- Tous** les livrets doivent être retournés au ministère de l'Éducation, du Développement préscolaire et de la Culture.
- Assurez-vous que tous les formulaires (liste d'élèves, PEI, adaptation, etc.) ont été dûment remplis. Une fois les évaluations arrivées au ministère, chaque boîte sera vérifiée pour s'assurer que tout le matériel et toutes les documentations y sont. **S'il manque quoi que ce soit, l'école sera contactée et aucune évaluation ne sera traitée jusqu'à ce que l'on reçoive tout le matériel et toute la documentation requis.**
- Mettez les **Cahiers de l'élève** en ordre numérique séparé des livrets **Lecture**.
- Mettez la liste des élèves ainsi que la feuille de rétroaction sur le dessus de la boîte.
- Scellez la boîte avec les attaches fournies.
- Une fois les évaluations recueillies, apportez-les au bureau de l'école. Assurez-vous qu'ils seront gardés dans un lieu sûr (bureau de la direction).
- Communiquez avec le ministère de l'Éducation, du Développement préscolaire et de la Culture au (902) 438-4887 afin de prendre des dispositions pour que les évaluations soient ramassées. Les appels doivent être faits au plus tard le vendredi de la dernière semaine de l'évaluation.

Informations destinées aux enseignants

L'évaluation peut se tenir n'importe quand pendant la journée de classe, à la discrétion des écoles. Cependant, comme il est généralement convenu que c'est le matin que les enfants apprennent le mieux, les enseignants devraient prendre cela en considération lorsque vient le temps d'établir le calendrier de l'évaluation. En fixant l'évaluation à la première heure d'un bloc de temps prolongé, on pourra à la fin donner aux élèves qui en ont besoin plus de temps pour terminer l'évaluation.

Il est important que l'évaluation se tienne dans la classe où les élèves suivent habituellement leurs cours à moins que l'adaptation demandée prévoie la tenue de cette tâche dans un lieu autre que la salle de classe. Il est très utile pour tous les élèves de discuter en classe de l'évaluation avant la tenue de celle-ci.

Que feront les autres élèves des classes combinées ou multiâges pendant l'administration de l'évaluation? La décision est laissée à la discrétion de l'enseignant. On peut les faire travailler par eux-mêmes à une activité de lecture ou d'écriture. Si cela fait problème, prière de communiquer avec le ministère de l'Éducation, du Développement préscolaire et de la Culture au (902) 438-4887.

Liste de vérification pour les enseignants

Avant l'évaluation :

- Il sera utile que les enseignants se familiarisent avec le présent guide d'administration avant chaque période d'évaluation. En prenant les devants, ils faciliteront le déroulement de l'évaluation.
- La procédure décrite dans chaque activité prévoit toutes les étapes à suivre pour chaque activité. En suivant la **procédure établie**, on s'assure de l'uniformité de l'administration de l'évaluation.
- Prenez des dispositions pour les élèves qui bénéficient habituellement d'adaptations **documentées**, et/ou qui ont un PEI. Assurez-vous de suivre rigoureusement les lignes directrices présentées à la fin du présent guide d'administration. (Guide en matière d'exemption et d'adaptation)
- Il sera utile d'informer les élèves à l'avance de ce en quoi consiste l'évaluation.
 - Communiquez aux élèves le calendrier des évaluations. Cela les rassurera de savoir à quoi s'attendre.
 - Dites aux élèves que les tâches qu'on leur demandera de faire dans le cadre de l'évaluation seront assez semblables à celles qu'ils accomplissent tous les jours en classe.

- Vous devez préciser que la grande différence avec leur travail de tous les jours c'est que, pendant l'évaluation, ils doivent travailler par eux-mêmes. Expliquez-leur ce que ça signifie de « travailler par soi-même ». Voici quelques suggestions pour engager la discussion :

Travailler par soi-même veut dire qu'on travaille sans l'aide de l'enseignant.

Travailler par soi-même veut dire qu'on fait de son mieux sans l'aide de personne.

Travailler par soi-même veut dire qu'on se sent capable de faire le travail et de le faire sans l'aide de l'enseignant.

- Expliquez aux élèves que leur travail sera corrigé par des enseignants qui ne les connaissent pas. C'est pourquoi il est important qu'ils donnent autant d'informations qu'ils peuvent dans leur réponse et qu'ils écrivent le mieux possible pour que les correcteurs puissent lire aisément les copies.

Le jour de l'évaluation :

- Prévoyez une activité que les élèves feront lorsqu'ils auront terminé une tâche. L'activité doit pouvoir se faire en silence et par soi-même afin de permettre aux autres élèves qui n'ont pas encore terminé de le faire sans être dérangés. On suggère, entre autres, que les élèves apportent un livre à lire lorsqu'ils ont fini une tâche. Par contre, il n'est pas recommandé de les faire colorier ou dessiner, car les élèves pourraient se dépêcher de finir pour pouvoir colorier ou dessiner. La décision est laissée à la discrétion des enseignants.
- Faites asseoir les élèves de manière à ce qu'ils soient dérangés le moins possible.
- Les élèves doivent accomplir toutes les composantes de l'évaluation. Il faut donner aux élèves qui étaient absents pour une partie de l'évaluation le temps nécessaire, dans les limites du raisonnable, pour compléter, à leur retour à l'école, la partie qu'ils ont manquée. *Si l'élève manque une partie de l'évaluation, par exemple un passage de lecture en entier, son livret ne sera pas corrigé.*

Après l'évaluation :

- Veuillez vous assurer que le rapport de l'enseignant (e) à la fin du **Cahier de l'élève** a été rempli (**voir échantillon à la page 20 du présent guide d'administration**).
- Joignez les documents nécessaires (photocopie de la première page du PEI ou du programme adapté) à l'intérieur de la page couverture arrière du cahier de l'élève.**
- Retournez à la personne de contact de votre école les livrets **Cahier de l'élève** en ordre numérique séparé des livrets **Lecture. Étant donné le caractère confidentiel de l'évaluation, il est formellement interdit de photocopier tout document relié à l'évaluation.**
- Chaque enseignant doit remplir la feuille de rétroaction au sujet de l'évaluation. (Un exemplaire se trouve à la fin du guide d'administration.)

Activité de lecture (60 minutes pour chaque passage à lire)

Résultats d'apprentissage

Les résultats d'apprentissage suivants ont été retenus pour les besoins de l'évaluation provinciale en littératie au primaire. De plus, ils ont été catégorisés selon les trois types de compréhension et de réflexion.

Pour de plus amples renseignements et pour plus de détails, prière de consulter le programme d'études du ministère de l'Éducation, du Développement préscolaire et de la Culture.

Compréhension littérale

(Réflexion « de base pour lire le texte »)

- **7.1.1** démontrer sa compréhension des idées importantes et du message central de différents types de textes à son niveau scolaire de plusieurs moyens (rappels, discussions, réponses orales et écrites à des questions, jeux de rôle, carnet de lecture, etc.).
- **7.1.3** dégager les actions et les caractéristiques des personnages
- **7.3.3** dégager les composantes du récit (début-milieu-fin)

Compréhension interprétative

(Réflexion « au-delà du texte »)

- **7.1.1** démontrer sa compréhension des idées importantes et du message central de différents types de textes de plusieurs moyens (rappels, discussions, réponses orales et écrites à des questions, jeux de rôle, carnet de lecture, etc.)
- **7.2.1** utiliser ses connaissances antérieures et son expérience personnelle pour interpréter et réagir au texte en faisant des liens avec soi, le monde et d'autres textes
- **7.2.3** réagir au comportement des personnages (démontrer une compréhension des personnages, inférer leurs sentiments, leurs motivations)

Compréhension analytico-critique

(Réflexion « au sujet du texte »)

- **7.3.0** distinguer dans un récit, le réel de l'imaginaire
- **7.2.2** énoncer et justifier ses opinions par rapport à un texte ou aux illustrations
- **7.3.1** identifier quelques textes simples d'après leurs caractéristiques

Matériels requis

- ✓ Livret intitulé « **Lecture** » (fourni par le ministère)
- ✓ Livret intitulé « **Cahier de l'élève** » (fourni par le ministère)
- ✓ Crayon et gomme à effacer
- X La consultation des dictionnaires **n'est pas** permise.

Procédure

Quelques jours avant l'évaluation :

- Faites l'« Exemple d'évaluation » qui vous a été envoyé. Cet exemple a deux buts, familiariser les élèves avec le format de l'évaluation et revoir les conseils pour répondre à différents types de question.
- La page « Exemple de questions » qui se retrouve dans le présent guide peut aussi vous aider à revoir les différents types de questions.

Comment répondre à une question à choix multiple :

- Il y a une seule bonne réponse parmi les quatre qui sont proposées;
- Ils doivent lire la question et les quatre réponses possibles, ils doivent choisir la meilleure réponse;
- Ils ne doivent noircir qu'un seul cercle, celui à côté de la bonne réponse.

Comment répondre à une question de séquence :

- Ils doivent écrire ce qui vient en premier, deuxième...;
- Ils doivent lire chaque phrase et les mettre dans le bon ordre.

Comment répondre à une question à réponse ouverte :

- Ils doivent répondre par écrit à ce genre de question;
- Il n'est pas nécessaire de remplir toutes les lignes. Par contre, ils doivent bien expliquer leurs réponses;
- Discutez avec les élèves de la notion de bonnes ou de mauvaises réponses. Certaines questions n'appellent ni de bonnes ni de mauvaises réponses. Dans ce type de questions, on invite les élèves à dire ce qu'ils pensent et pourquoi ils pensent ainsi en lien avec le texte. Les élèves doivent expliquer leurs réponses.

Procédure

Texte à lire pour l'administration de l'évaluation

COMPRÉHENSION EN LECTURE 1 :

Consignes à l'intention de l'enseignant :

- Le seul texte à lire aux élèves se trouve dans les cases ombrées. Il doit être lu intégralement.
- Le reste du texte qui n'est pas ombré contient des renseignements généraux et des directives pour l'administrateur de l'examen.
- Veuillez vous assurer que les élèves ont, dans leur pupitre, un livre à lire quand ils auront terminé la tâche.

Dites :

- ▶ Bonjour, aujourd'hui, nous participerons à une importante évaluation de tous les élèves de 3^e année de l'Île-du-Prince-Édouard. L'évaluation en littérature est une évaluation de la compréhension de la lecture.
- ▶ Vous lirez un texte et vous devez répondre aux questions. J'aimerais que vous fassiez de votre mieux pour bien lire le texte et répondre aux questions. Nous voulons voir ce que vous pouvez faire indépendamment. Ça veut dire ce que vous pouvez faire sans aide. Donc, je ne peux pas vous aider et vous ne pouvez pas parler avec les autres élèves de la classe. Vous devez lire seul et je ne peux pas vous dire ce qu'un mot veut dire.
- ▶ Je vais maintenant vous remettre vos livrets.
- ▶ Veuillez ne pas les ouvrir tant que je ne vous aurai pas donné la permission de le faire.

Consignes à l'intention de l'enseignant :

- Distribuez les livrets **Lecture** et **Cahiers de l'élève**. Lisez le nom sur le livret et remettez-le à l'élève en question.
- Ne permettez pas aux élèves d'ouvrir les livrets tant que vous n'êtes pas prêt.

- Si un élève est absent, mettez son cahier de côté ou placez-le sur un pupitre au cas où il arriverait en retard. Ne le remettez à personne d'autre, car les livrets sont marqués pour qu'ils soient attribués aux élèves indiqués.
- Une fois les livrets distribués, dites ce qui suit aux élèves :

Dites :

- ▶ Il y aura différents types de questions comme nous avons vu quand nous nous sommes préparés pour l'évaluation.
- ▶ Regardons les conseils pour répondre à différents types de questions.
- ▶ Prenez le **Cahier de l'élève** et trouvez la page des conseils pour répondre aux questions à choix multiples. Je vais lire les conseils-Lisez les conseils-
- ▶ Maintenant tournez la page, je vais lire les conseils pour répondre aux questions à réponse ouverte. -Lisez les conseils –
- ▶ Prenez le livret **Lecture**, trouvons le 1^{er} texte à lire pour aujourd'hui. ... Prenons le **Cahier de l'élève** et trouvons les questions qui vont avec ce texte.
- ▶ Dans le livret **Lecture** et dans le **Cahier de l'élève**, vous verrez un **panneau d'arrêt** à la fin de la section. Vous devez lire jusqu'au premier **panneau d'arrêt** et ensuite répondre à toutes les questions jusqu'à ce que vous arriviez au **panneau d'arrêt**. Vous ne devez pas aller plus loin.
- ▶ Le premier texte est -Lisez le titre du 1er texte-
- ▶ Vous avez environ une heure pour lire le texte et répondre aux questions.
- ▶ Maintenant, allez-y!

Consignes à l'intention de l'enseignant :

- Les élèves doivent lire les questions et le texte. **Vous ne pouvez pas aider les élèves avec le vocabulaire lorsqu'ils lisent le texte. Vous ne pouvez pas lire les questions aux élèves, ni leur expliquer ou lire les mots en lien avec le texte.**
- Circulez dans la classe pendant que les élèves travaillent et encouragez-les à persévérer.
- Il se pourrait que dans certains cas, par manque d'attention, l'élève saute un certain nombre de questions ou une ou plusieurs pages. En circulant dans la salle de classe, vous pouvez vous rendre compte de cela et attirer l'attention de l'élève à cet effet.
- Les élèves ne doivent pas prendre de l'avance dans le **Cahier de l'élève**. Un panneau « **Arrêt** » est placé à la fin de l'activité.
- Les élèves ne doivent pas revoir une activité antérieure. Par exemple, ils ne peuvent ajouter d'autres détails à la tâche demandée une fois que la tâche est terminée et qu'ils sont censés travailler à une autre tâche.

- N'oubliez pas que des adaptations, **documentées**, peuvent être faites pour certains élèves, par exemple la transcription mot pour mot des réponses. Le scripteur écrit seulement ce que l'élève dicte; il ne doit pas lui souffler les réponses. La section des questions et réponses permet d'évaluer la compréhension en lecture, pas les compétences en écriture. L'élève n'a donc pas à épeler les mots ni à mettre les majuscules ou la ponctuation. L'élève dicte et le scripteur écrit. **La lecture à l'élève du texte ou des questions ne constitue pas une adaptation acceptable.** Pour de plus amples renseignements, prière de consulter, plus loin dans le présent guide, les lignes directrices relatives aux exemptions, adaptations et accommodements.
- Quinze minutes avant la fin :

Dites :

- ▶ Il vous reste environ 15 minutes, vérifiez bien votre travail.

Consignes à l'intention de l'enseignant :

- Prière de ne pas ramasser les livrets des élèves jusqu'à ce que le temps alloué se soit écoulé. Ceci pourrait encourager les élèves qui finissent plus tôt à réviser.
- Accordez plus de temps aux élèves qui en ont besoin s'ils semblent travailler de façon productive.
- Quand vous ramassez les livrets des élèves, vérifiez sur-le-champ si l'élève, par manque d'attention, a manqué plusieurs questions ou une ou plusieurs pages. Si c'est le cas, vous pouvez remettre, tout de suite, le livret à l'élève pour qu'il effectue son travail. Ceci ne pourra pas être fait plus tard.
- Quand tous les élèves ont terminé la tâche, ramassez le **Cahier de l'élève** (et le livret **Lecture** si vous ne faites pas la prochaine activité immédiatement).

COMPRÉHENSION EN LECTURE 2, 3, ET 4

Consignes à l'intention de l'enseignant :

- Le seul texte à lire aux élèves se trouve dans les cases ombrées. Il doit être lu intégralement.
- Le reste du texte qui n'est pas ombré contient des renseignements généraux et des directives pour l'administrateur de l'examen.
- Veuillez vous assurer que les élèves ont, dans leur pupitre, un livre à lire quand ils auront terminé leur tâche.

Dites :

- ▶ Bonjour, aujourd'hui, nous continuerons l'évaluation en littérature.
- ▶ Vous lirez un texte et devrez répondre aux questions. Encore une fois, nous voulons voir ce que vous pouvez faire indépendamment. Ça veut dire ce que vous pouvez faire sans aide. Donc, je ne peux pas vous aider et vous ne pouvez pas parler avec les autres élèves de la classe. Vous devez lire seul et je ne peux pas vous dire ce qu'un mot veut dire.
- ▶ Je vais maintenant vous remettre vos livrets.
- ▶ Veuillez ne pas les ouvrir tant que je ne vous aurai pas donné la permission de le faire.

Consignes à l'intention de l'enseignant :

- Distribuez les livrets **Lecture** et **Cahiers de l'élève**. Lisez le nom sur le livret et remettez-le à l'élève en question.
- Ne permettez pas aux élèves d'ouvrir les livrets tant que vous n'êtes pas prêt.
- Si un élève est absent, mettez son cahier de côté ou placez-le sur un pupitre au cas où il arriverait en retard. Ne le remettez à personne d'autre, car les livrets sont marqués pour qu'ils soient attribués aux élèves indiqués.
- Une fois les livrets distribués, dites ce qui suit aux élèves :

Dites :

- ▶ Vous vous souvenez des différents types de questions? Vous pouvez relire les conseils comme nous avons vu quand nous nous sommes préparés pour l'évaluation.
- ▶ Prenez le livret **Lecture**, trouvons le texte à lire pour aujourd'hui. ... Prenons le **Cahier de l'élève** et trouvons les questions qui vont avec ce texte.
- ▶ Encore aujourd'hui, vous devez lire jusqu'au premier **panneau d'arrêt** et ensuite répondre à toutes les questions jusqu'à ce que vous arriviez au **panneau d'arrêt**. Vous ne devez pas aller plus loin.
- ▶ Le texte est -Lisez le titre du ___ texte-
- ▶ Maintenant, allez-y!

Consignes à l'intention de l'enseignant :

- Les élèves doivent lire les questions et le texte. **Vous ne pouvez pas aider les élèves avec le vocabulaire lorsqu'ils lisent le texte. Vous ne pouvez pas lire les questions aux élèves, ni leur expliquer ou lire les mots en lien avec le texte.**
- Circulez dans la classe pendant que les élèves travaillent et encouragez-les à persévérer.
- Il se pourrait que dans certains cas, par manque d'attention, l'élève saute un certain nombre de questions ou une ou plusieurs pages. En circulant dans la salle de classe, vous pouvez vous rendre compte de cela et attirer l'attention de l'élève à cet effet.
- Les élèves ne doivent pas prendre de l'avance dans le **Cahier de l'élève**. Un panneau « **Arrêt** » est placé à la fin de l'activité.
- Les élèves ne doivent pas revoir une activité antérieure. Par exemple, ils ne peuvent ajouter d'autres détails à la tâche demandée une fois que la tâche est terminée et qu'ils sont censés travailler à une autre tâche.
- N'oubliez pas que des adaptations, **documentées**, peuvent être faites pour certains élèves, par exemple la transcription mot pour mot des réponses. Le scripteur écrit seulement ce que l'élève dicte; il ne doit pas lui souffler les réponses. La section des questions et réponses permet d'évaluer la compréhension en lecture, pas les compétences en écriture. L'élève n'a donc pas à épeler les mots ni à mettre les majuscules ou la ponctuation. L'élève dicte et le scripteur écrit. **La lecture à l'élève du texte ou des questions ne constitue pas une adaptation acceptable.** Pour de plus amples renseignements, prière de consulter, plus loin dans le présent guide, les lignes directrices relatives aux exemptions, adaptations et accommodements.
- Quinze minutes avant la fin :

Dites :

- ▶ Il vous reste environ 15 minutes, vérifiez bien votre travail.

Consignes à l'intention de l'enseignant :

- Accordez plus de temps aux élèves qui en ont besoin s'ils semblent travailler de façon productive.
- Vérifiez sur-le-champ si l'élève, par manque d'attention, a manqué plusieurs questions ou une ou plusieurs pages. Si c'est le cas, mentionnez-le à l'élève pour qu'il effectue son travail. Ceci ne pourra pas être fait plus tard.
- Quand tous les élèves ont terminé l'activité, ou si vous prenez une pause entre les deux tâches, ramassez tous les cahiers et redistribuez-les lorsque vous commencez la prochaine tâche.

Exemples de questions

Question à choix multiple :

Pourquoi les enfants vont-ils à l'école?

- A pour jouer.
- B pour apprendre.
- C pour rester en santé.
- D pour se faire des amis.

Question à réponse ouverte :

Quelle est ta matière préférée à l'école? Explique bien ta réponse.

Question séquentielle :

C'est le début de ta journée à l'école. Mets les phrases suivantes dans le bon ordre (de 1 à 4) :

- ___ Tu arrives à l'école
- ___ Tu mets tes espadrilles
- ___ Tu t'en vas à ton pupitre
- ___ Tu enlèves ton manteau et tes bottes

* Rappelez aux élèves qu'ils n'ont pas nécessairement besoin de toutes les lignes fournies pour répondre à une question ouverte. Par contre, ils doivent fournir des réponses complètes et bien expliquées.

Guide en matière d'exemption et d'adaptation

Lignes directrices pour l'identification des élèves admissibles à une exemption totale ou partielle, à une adaptation ou un accommodement

Nous attendons que tous les élèves de 3^e année participent à l'évaluation.

REMARQUE : Avant d'administrer l'évaluation provinciale, les directeurs et directrices devront revoir la liste d'élèves dont l'exemption est recommandée. Tandis que les taux d'exemption varient d'une école à l'autre, un taux d'exemption provincial se situe généralement autour de 5%. Si le nombre d'élèves dont l'exemption est recommandée (par niveau, par langue) **est plus élevé que 5 % des élèves**, le directeur ou la directrice communiquera avec la personne responsable du soutien administratif en vue de collaborer à la révision de la liste d'élèves dont l'exemption est recommandée.

Les élèves qui ne seraient pas en mesure de lire ni comprendre les instructions au moment de l'évaluation provinciale pourraient être dispensés d'y participer.

Quand l'enseignant est préoccupé par la participation d'un élève à l'évaluation provinciale, il consultera l'équipe des services aux élèves de l'école, qui inclut le directeur ou la directrice, afin de prendre des décisions qui cadrent avec les critères des lignes directrices en matière d'exemption et d'adaptation pour les évaluations communes.

A. Exemption totale

On doit envisager l'exemption totale quand un élève montre un déficit intellectuel, est polyhandicapé ou présente un trouble d'apprentissage tel que son évaluation ne serait pas appropriée ou provoquerait une détresse émotionnelle.

- **Plan d'enseignement individuel (PEI)**

Document écrit qui décrit le processus de collaboration qui sous-tend l'élaboration d'un plan d'enseignement individuel (PEI) pour un élève ayant des besoins spéciaux en éducation. Il s'agit d'un processus continu et intégré d'enseignement, d'évaluation, de prise de décisions et de préparation de rapports. Le PEI résume les services de soutien offerts et la manière dont les programmes d'enseignement ont été adaptés.

L'exemption est permise dans le cas d'élèves dont le caractère exceptionnel est reconnu et qui disposent d'un plan d'enseignement individuel (PEI) existant en date du **31 décembre 2018**. Le livret **Lecture** et le livret **Cahier de l'élève** de ces élèves doivent être remis au ministère de l'Éducation, du Développement préscolaire et de la Culture, accompagnés de la documentation nécessaire, soit une photocopie de la première page du PEI attachée au **Cahier de l'élève**.

- **Médicale**

Des conditions médicales peuvent empêcher un élève de participer à l'évaluation. Parmi celles-ci, mentionnons les suivantes :

- **Maladie prolongée** : L'élève ne peut pas se soumettre à l'évaluation au moment prévu.

- **Autre**

Des circonstances exceptionnelles peuvent empêcher un élève de participer à l'évaluation. Parmi celles-ci, mentionnons les suivantes :

- **Deuil** : L'élève n'a pas pu se présenter au moment prévu pour l'évaluation en raison du décès d'un proche.
- **Autre** : l'élève n'a pas pu se présenter à l'évaluation en raison de circonstances autres que celles précisées ci-dessus. **Leur nature doit être précisée par écrit et ces renseignements doivent être joints au cahier de l'élève** avant qu'il soit remis au ministère de l'Éducation, du Développement préscolaire et de la Culture.

B. Exemption partielle

On doit envisager l'exemption partielle d'un élève quand il montre un caractère exceptionnel reconnu et/ou qu'il dispose d'un PEI. Cet élève est désigné apte à passer une partie précise de l'évaluation, sous réserve de certaines adaptations ou d'accommodements. Toute adaptation faite afin de soutenir un élève pendant l'enseignement doit aussi être offerte pendant l'évaluation, à condition qu'elle ne compromette ni n'altère la validité de celle-ci, car il est important que les résultats reflètent avec précision les capacités de l'élève, qui doit répondre de manière **autonome**.

La documentation appropriée doit être jointe au cahier de l'élève, soit une photocopie de la première page du PEI et un formulaire sur les adaptations et les accommodements dûment rempli, avant que le cahier de l'élève soit remis au ministère de l'Éducation, du Développement préscolaire et de la Culture.

Adaptations

Processus documenté permettant à un élève ayant des besoins spéciaux de prendre part à un programme (cours) obligatoire grâce à quelques changements apportés au format, aux stratégies d'enseignement ou aux procédures d'évaluation, sans modifier les résultats d'apprentissage du programme. Cette adaptation peut comprendre des formats, des stratégies d'enseignement et des procédures d'évaluation de remplacement. On accorde pour ces cours tous les crédits correspondant aux cours obligatoires, mais les adaptations doivent être documentées et versées au dossier de l'élève ou précisées sur son relevé de notes.

Toute adaptation faite afin de soutenir un élève pendant l'enseignement doit aussi être offerte pendant l'évaluation, à condition qu'elle ne compromette ni n'altère la validité de celle-ci, car il est important que les résultats reflètent avec précision les capacités de l'élève, qui doit répondre de manière **autonome**. On doit joindre une photocopie de la documentation au cahier de l'élève avant de le remettre au ministère de l'Éducation, du Développement préscolaire et de la Culture. Les élèves qui bénéficient déjà d'adaptations ne peuvent pas être exemptés.

Adaptations et accommodements acceptables

Temps supplémentaire

L'élève pour qui un temps supplémentaire fait partie des adaptations documentées peut nécessiter plus de temps que celui accordé au reste de la classe pour terminer l'évaluation.

Transcription mot pour mot des réponses de l'élève

Un élève blessé ou ayant une incapacité visuelle ou physique, ou encore un trouble d'apprentissage, et dont une transcription mot pour mot fait partie des adaptations documentées, peut participer à l'évaluation. Si une personne fait la transcription, elle ne doit pas réviser ni corriger les réponses de l'élève. Elle doit aussi s'abstenir de conseiller l'élève, de lui faire des suggestions ou de lui laisser entendre que des changements sont nécessaires. L'élève doit préciser la présence de ponctuation et de majuscules. Un formulaire doit être soumis au spécialiste en évaluation au préalable.

Autre environnement

Un élève pour qui l'enseignement dans un autre environnement est une adaptation documentée doit passer l'évaluation de façon **autonome**. Idéalement, l'évaluation est supervisée par l'enseignant, et ce, même dans l'autre environnement désigné. Toutefois, si cela n'est pas possible et qu'une autre personne que l'enseignant supervise l'évaluation, cette personne doit connaître les paramètres de l'évaluation et veiller à l'intégrité de celle-ci. Le nom et le rôle du superviseur doivent être notés sur la photocopie de la documentation sur l'adaptation, jointe au cahier de l'élève, lorsque le cahier de l'élève est remis au ministère de l'Éducation, du Développement préscolaire et de la Culture.

Technologie d'aide

Un élève blessé ou ayant une incapacité visuelle ou physique, ou encore un trouble d'apprentissage, et pour qui la technologie d'aide est une adaptation documentée peut participer à l'évaluation. Le recours à la technologie d'aide peut avoir lieu pour la partie écrite de l'évaluation, à condition qu'il ne compromette ni n'altère la validité de celle-ci. La technologie en question ne peut donc pas inclure de fonctions comme un système de repérage ou un correcteur orthographique ou grammatical, puisque celles-ci pourraient compromettre la validité de l'évaluation. Le type de technologie (ou logiciel) d'aide utilisé doit être précisé dans le formulaire traitant des adaptations et joint au cahier de l'élève avant que celui-ci soit remis au ministère de l'Éducation, du Développement préscolaire et de la Culture.

Système MF personnel

Tout élève qui nécessite un système MF personnel à l'école peut l'utiliser dans le cadre de l'évaluation.

Si vous êtes dans une situation qui ne correspond pas à l'une des catégories abordées dans le présent document, veuillez communiquer avec Moira McGuire, Responsable du rendement en littératie au ministère de l'Éducation, du Développement préscolaire et de la Culture, au (902) 438-4902.

Rapport de l'enseignant

L'élève a complété l'évaluation sans adaptation.

Adaptations

(documentation ci-jointe)

Adaptation(s) utilisée(s) lors de cette évaluation :

- Temps supplémentaire
- Transcription mot pour mot des réponses de l'élève
- Autre environnement
- Technologie d'assistance
- Système MF personnel

Exemptions

(documentation ci-jointe)

L'élève **n'a pas passé l'évaluation ou l'a fait pour l'expérience seulement** pour la raison suivante :

- Plan d'enseignement individuel (PEI)
- Médicale
- Autre _____.

Ce livret ne sera pas noté.

L'élève n'est pas inscrit à cette école (aucune documentation requise).

Adaptations et exemptions

Veillez consulter les lignes directrices en matière d'exemption et d'adaptation qui se trouvent dans le Guide d'administration pour déterminer quels élèves sont admissibles à une exemption ou à une adaptation. **Les documents appropriés doivent accompagner ce cahier de l'élève. Veillez les agraffer à la dernière page du cahier.**



Éducation, Développement
préscolaire et Culture

Rétroaction des enseignants

Veillez placer cette feuille dûment remplie au-dessus des documents d'évaluation dans la boîte. Ajoutez des pages supplémentaires, au besoin.

1. Décrivez tout problème rencontré dans l'administration de l'évaluation.

2. Avez-vous des suggestions ou des commentaires sur le processus d'administration?

3. Le guide d'administration était-il clair et précis? Ajoutez des commentaires si nécessaire?

4. Selon vous, devrions –nous poursuivre l'utilisation d'un horaire flexible lors de l'administration des évaluations ? Pourquoi ou pourquoi pas?

Vous pouvez aussi faire part de vos rétroactions directement avec la spécialiste en évaluation du ministère de l'Éducation, du Développement préscolaire et de la Culture.



Éducation, Développement
préscolaire et Culture